



AVIS AUX MÉDIAS

Rapport annuel sur la Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement pour 2018-2019

Ottawa (Ontario) – Le 13 juin 2019

Le Rapport annuel sur la *Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement* pour 2018-2019 est maintenant disponible sur noscommunes.ca.

Le dirigeant principal des ressources humaines de l'Administration de la Chambre est responsable de gérer la mise en œuvre de la [Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement](#) et fait rapport de statistiques à tous les ans concernant le nombre, la nature et le dénouement des plaintes de harcèlement et des demandes de renseignements. Le rapport fait également état des modes alternatifs de règlement des différends comme la médiation et la formation pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Le Bureau de régie interne a adopté la politique lors de la 41^e législature. Elle s'applique aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre en tant qu'employeurs, à leurs employés, de même qu'aux employés des bureaux de recherche. Le cadre stratégique de la politique prévoit l'accès aux ressources suivantes :

- Un programme confidentiel appelé Ensemble, trouvons des solutions a été créé pour permettre la résolution informelle des conflits. Des séances de formation sur le programme sont offertes aux employés de députés.
- Le Programme de prévention du harcèlement vise à accroître la sensibilisation et à prévenir de façon proactive les situations possibles de harcèlement dès leurs premières manifestations.
- Une [séance de formation](#) en ligne intitulée « Prévention du harcèlement en milieu de travail » est mise à la disposition des députés, des agents supérieurs de la Chambre, des bureaux de recherche et de leurs employés. Cette formation dirigée permet d'offrir une formation à des groupes ciblés partout au Canada, notamment à Ottawa et dans les bureaux de circonscription.

- Une formation en classe obligatoire intitulée « Promouvoir une culture de respect, de la sensibilisation à l'action » et spécialement conçue pour les députés de la Chambre des communes a été mise sur pied en 2018. La formation donne un aperçu des comportements pouvant constituer du harcèlement en milieu de travail et donne aux députés la possibilité de discuter de ce qui peut être fait pour mieux prévenir et contrer les comportements inappropriés et le harcèlement dans leur milieu de travail. Cette formation présente également l'occasion d'explorer les responsabilités des députés en tant qu'employeurs et en tant que leaders pour ce qui est du renforcement de la culture du respect au travail et offre des outils qui les aideront à assumer leurs rôles de leaders. Enfin, la formation constitue une plateforme où les députés peuvent discuter de comment passer de la sensibilisation à l'importance du respect au travail à des mesures concrètes qui permettront d'assurer un milieu de travail sain.
- Une nouvelle séance de formation en salle de classe pour les employés de députés sur la prévention du harcèlement, pilotée de janvier à mars 2019, permet aux participants de mieux comprendre le rôle qu'ont à jouer les employés, leurs superviseurs et leur employeur dans le maintien d'une culture de respect au travail.

Le Bureau s'engage à appuyer les députés, les agents supérieurs de la Chambre, les bureaux de recherche et leurs employés en ce qui concerne le traitement des plaintes ainsi que la promotion active et le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement.

Liens connexes

[Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement](#)
[Rapports de l'Administration de la Chambre des communes](#)
[Séance de formation sur la prévention du harcèlement en milieu de travail](#)

Pour de plus amples renseignements :

Heather Bradley
Directrice des communications
Bureau du Président de la Chambre des communes
613-995-7882
heather.bradley@parl.gc.ca